

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.

36 f. 18 f. 9 f.  
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.  
Un an. Six mois. Trois mois.

40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 15 novembre 1848.

Ce qu'il y a de triste, de profondément affligeant dans la situation, c'est que les partis en France ne combattent plus pour le triomphe d'un principe; non. Cherchez une idée au fond de la polémique des journaux hostiles à la République, vous ne la trouverez pas. Ce n'est plus au nom des principes que la lutte est engagée; la République n'a devant elle que des rancunes, des haines, qui affectent dans leur ténacité un caractère presque personnel.

Le patriotisme, la foi dans l'éternel progrès, les sentiments de justice et de fraternité, tout cela ne pèse pas une once dans la balance des partis; cela ne se discute même plus. L'important aujourd'hui, c'est de faire trébucher la République dans un abîme, c'est de l'acculer dans une impasse, c'est d'embrouiller tellement les fils sous ses pieds qu'elle succombe dans sa marche au milieu des tiraillements universels.

Les combats soutenus sous la Restauration et sous le régime de Juillet étaient plus nobles. Dans la mêlée des partis qui montaient à l'assaut du pouvoir, l'œil pouvait distinguer la bannière des principes; l'idée n'était pas voilée, elle était haute. Il n'en est plus ainsi; la guerre s'est rapetissée, elle se fait dans l'ombre avec des calomnies. Nous ressemblons, moins la grandeur, à ces héros d'Homère qui ne refusaient pas de se mesurer avec les dieux eux-mêmes, pourvu que les dieux leur accordassent la lumière, la clarté du jour, la grâce de voir leurs véritables ennemis.

Qu'est-ce, en effet, que la candidature de Napoléon, sinon un grand mensonge politique, un nuage dans lequel les partis s'enveloppent? Ils endossent aujourd'hui la redingote grise, ils la quitteront demain; elle n'est qu'un travestissement d'une heure.

Nous comprenons les rancunes dans le cœur des chefs de parti, dans le cœur de M. Guizot ou de M. Duchâtel, par exemple; c'est la rancune des vaincus. Nous comprenons le dépit de certains chefs de la gauche: avoir préparé la victoire pour d'autres que pour soi, avoir été tellement surpris de cette victoire qu'elle a passé sur la tête de ceux qui poussaient au combat sans qu'ils aient osé la suivre, c'est presque avoir joué un rôle de dupe. Nous comprenons ces rancunes de l'amour-propre, nous comprendrions mieux, toutefois, le patriotisme qui les étoufferait dans l'amour du bien public; mais la France, mais l'industriel, le commerçant, le propriétaire, l'ouvrier, qui tous ne demandent qu'une chose: avec l'ordre et le travail, le développement régulier des libertés et des richesses nationales, qu'ont-ils de commun avec ces rancunes? Pourquoi les épouserait-ils? Pourquoi iraient-ils risquer pour elles leur fortune particulière et la fortune de l'Europe?

La France et l'Europe savent aujourd'hui ce qu'est la République. Ce n'est plus l'inconnu, comme au 24 février. A l'intérieur, elle a prouvé qu'elle était décidée à assurer le maintien de l'ordre contre toute tentative de révolte, elle a vaincu une insurrection qui aurait renversé tout autre gouvernement; par la pratique sincère du suffrage universel, elle donne un libre et naturel essor au mouvement des idées, à l'accomplissement de toutes les formes.

A l'extérieur, par le manifeste de M. Lamartine, elle a proclamé une action toute pacifique; par la politique qu'elle a suivie, elle n'a peut-être encouru qu'un reproche, celui d'être timide. Elle a eu la superstition de la paix.

Or, il est difficile de comprendre aujourd'hui que la France, en portant à la présidence non plus un simple président, mais un prétendant, consente encore à se replacer de gaieté de cœur en face d'un autre inconnu.

L'inconnu de la République au 24 février était plein d'espérance; c'était le triomphe des instincts démocratiques de la France, des instincts qui dominent toute son histoire, qui sont tout son génie. Voilà pourquoi l'avènement de la République fut salué d'une acclamation universelle.

Mais l'inconnu de Louis Bonaparte, que contient-il? Est-il un esprit sérieux qui croie de bonne foi à la durée d'une réaction impérialiste?

Cette réaction, pour signifier quelque chose, devrait rester fidèle aux prétendues traditions qui l'ont fait naître, et alors elle nous donnerait à l'intérieur l'étouffement de toute liberté, comme sous l'Empire, et à l'extérieur la guerre avec l'Europe, comme sous l'Empire.

Est-ce là ce que la France veut? Qui oserait le dire? La réaction impérialiste cache donc ou une méprise ou une fourberie.

Aussi, remarquez une chose: elle n'a point de chefs ostensibles. Où sont les noms sérieux, les hommes capables qui se groupent ouvertement autour du prétendant impérial? Est-ce M. Mauguin, M<sup>me</sup> Gordon, M. Vieillard qui vont, par leur adhésion à la cause de Louis Bonaparte, rassurer la France et les intérêts privés qui s'alarment déjà avec raison?

Remarquez que M. Thiers et tous les chefs des différents partis qui divisent la France ne se font pas les hérauts de cette candidature; ils la laissent passer, ils lui ménagent un chemin facile en écartant les obstacles qui pourraient s'opposer à son triomphe.

C'est que cette candidature traîne l'anarchie après elle, c'est

qu'elle est une espérance de bataille pour tous les partis.

C'est à la France, qui a besoin de repos, de sécurité, de travail, de confiance, de savoir s'il lui convient de tenter le jeu sanglant des guerres civiles pour le plus grand profit de quelques rancunes impitoyables.

Au moment où l'Assemblée Nationale vient de sanctionner par un vote définitif la Constitution et d'imposer ainsi à tous les patriotes sincères et éclairés, à tous les hommes sérieux, le devoir de la défendre, comme la seule base solide et durable de notre droit politique, quelles qu'en puissent être d'ailleurs les inévitables imperfections, il nous a paru instructif et utile à la fois d'évoquer le souvenir et l'exemple de l'un des hommes les plus illustres de nos grandes assemblées révolutionnaires, et de montrer comment ils savaient, eux aussi, respecter le droit des majorités. Les sages paroles que nous allons reproduire ne sauraient être suspectes à la démocratie, elles sont de Maximilien Robespierre qui les publia dans le premier numéro de son journal *le Défenseur de la Constitution*. Elles ne seront pas sans à-propos au milieu des attaques passionnées dont la Constitution nouvelle est l'objet de la part des journaux royalistes. Il est bon d'ailleurs de rappeler que la Constitution de 1791, pour la défense de laquelle Robespierre créait ce journal, maintenait en France la monarchie héréditaire, reconnaissait au roi le droit de veto suspensif contre les décrets du pouvoir législatif, exigeait un cens d'électorat et d'éligibilité, partageant de la sorte le peuple en citoyens actifs et non actifs (c'est-à-dire sans droits politiques), établissait enfin le suffrage à deux degrés et la condition du domicile pour l'éligibilité.

Voici ces paroles :

« C'est la Constitution que je veux défendre, la Constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts; je répons que, membre de l'Assemblée Constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion publique proscribit aujourd'hui, mais que, depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis toujours borné à en réclamer l'exécution fidèle, non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit, mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la Constitution pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme... Il faut aux bons citoyens un point d'appui, un signe de ralliement; je n'en connais point d'autre que la Constitution.

« Français, représentants, ralliez-vous donc autour de la Constitution, défendez-la contre le pouvoir exécutif, défendez-la contre les factieux. Sachez en supporter quelque temps les imperfections, jusqu'à ce que les progrès des lumières et de l'esprit public amènent le moment où nous pourrions les effacer au sein de la paix et de l'union. Ses défauts appartiennent aux hommes, mais ses bases sont l'ouvrage du ciel, et elle porte en elle-même le principe immortel de sa perfection... En la défendant, nous n'oublions pas que les temps de révolution ne ressemblent point aux temps de calme, et que la politique de nos ennemis fut toujours de les confondre pour assaillir le peuple et la liberté. Nous ne nous dissimulerons pas que nous allons armer tous les partis contre nous; il nous restera le suffrage de notre conscience et l'estime de tous les honnêtes gens. »

(*Le Défenseur de la Constitution*, premier numéro. — Mai 1792.)

Nous avons publié *in extenso* le manifeste des représentants de l'extrême gauche, et nos lecteurs ont pu apprécier le caractère ferme, élevé et démocratique de cette déclaration de principes. Les feuilles royalistes, pour calomnier plus à l'aise, se sont bien gardées, toutefois, de leur ouvrir leurs colonnes; elles n'en ont reproduit que des phrases mutilées, des passages incomplets. C'est la mise en pratique obstinée du précepte de Bazile dans *le Barbier de Séville*: « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose! »

La *Gazette de Lyon* marche toujours fidèlement dans cette voie d'insinuations malveillantes, d'imputations mensongères et calomnieuses.

Le manifeste avait dit en effet :

Héritiers du nom de la Montagne, nous nous glorifions de ce nom, auquel nous n'osions pas prétendre, et que nos adversaires nous ont jeté comme une injure. Nous acceptons, sous bénéfice des moyens nouveaux que le temps et la science nous ont acquis, nous acceptons la pensée politique et sociale de nos devanciers, leur profond amour pour le droit et le peuple, leur haine vertueuse contre les privilèges et les aristocraties, le courage de leur dévouement et leur foi dans l'avenir. Dans l'ardeur de notre démocratie, nous avons voulu abattre l'échafaud; eux, dans le calme de leur modération, ont voulu le maintenir et l'ont maintenu.

Tout progrès a été, dans le passé, le prix d'une lutte violente entre l'erreur et la vérité; mais, grâce à la forme nouvelle d'un gouvernement où tout émane de la volonté de tous, la lutte, c'est notre espoir, sera désormais pacifique. Pour être solide et durable, toute amélioration doit sortir de la libre discussion, du consentement de la raison publique.

La *Gazette de Lyon* dissimule cette déclaration si catégorique, qui la contrarie visiblement, par cette phrase tronquée :

Héritiers du nom de la Montagne, disent les représentants de la rue Taibout, nous nous glorifions de ce nom.

O bonne foi!

## Nouvelles de Prusse.

LUTTE ENTRE LA COURONNE ET L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Le *Moniteur prussien* du 9 contient une ordonnance qui prescrit la translation de l'assemblée à Brandebourg et suspend ses séances jusqu'au 27 novembre, terme indispensable pour achever les préparatifs nécessaires à ce changement de résidence. L'ordonnance est fondée sur le motif que divers événements ont prouvé que l'assemblée ne jouit pas à Berlin d'une liberté suffisante pour assurer le calme de ses délibérations.

Le comte de Brandebourg, président du conseil, s'est présenté le

9 devant l'assemblée, et, lecture faite de l'ordonnance précitée, il a protesté, au nom de la couronne, contre toute délibération ultérieure et invité le président à lever immédiatement la séance. Le président a résisté à cette invitation en déclarant qu'il ne lui appartenait pas de prononcer sans consulter la chambre, qui représente les intérêts les plus sacrés de 16 millions d'hommes. Le vote de la chambre n'étant pas douteux, le président du conseil s'est retiré suivi de ses collègues et de quelques membres de la droite. Alors la suspension des travaux de la diète ayant été mise aux voix, 30 membres se sont prononcés pour et 252 contre.

Plusieurs propositions ont été faites : M. Barnemann a demandé que l'ordonnance du 8 novembre fût déclarée inconstitutionnelle, et que le roi fût invité à la retirer immédiatement; M. Waldeck, que l'assemblée décidât qu'elle ne peut reconnaître au roi le droit de la transférer, de la dissoudre ou de la proroger sans l'assentiment de la majorité de ses membres, et subsidiairement que les ministres nouveaux étaient reconnus incapables de diriger les affaires du pays. Pour éviter un vote d'entraînement, le président a proposé de suspendre la séance pendant une demi-heure. La séance ayant été reprise, le président a fait observer qu'une proposition qui venait de lui être remise demandait précisément ce qui avait été décidé le 2 novembre, à savoir que le lieu des séances fût occupé d'une manière permanente par la garde nationale. La proposition ayant été retirée, le président a déclaré qu'il choisirait au besoin un autre local pour les séances si celui où elles se tenaient était reconnu insuffisant. A ce moment, M. Rodbertus a fait la proposition, qui a été acceptée à l'unanimité, de suivre l'ordre du jour en continuant la discussion de la loi sur l'abolition de certaines charges et taxes. L'assemblée a décidé ensuite qu'elle rentrerait en séance à trois heures.

Quelles ont été les suites de ces résolutions? Est-il vrai, ainsi que l'a dit un journal de Paris, qu'une insurrection a éclaté, qu'elle a été comprimée par l'armée, et que Berlin est à peu près dans la même situation que Vienne? Tout ce que nous pouvons dire en ce moment, c'est que, dans la prévision d'un combat, les troupes avaient reçu des vivres pour plusieurs jours et soixante cartouches par homme. Nous ajouterons, sur la foi de la *Gazette de Cologne*, que les clefs de tous les édifices publics étaient aux mains de l'autorité militaire, et que le peuple, ayant à sa tête l'assemblée nationale, se montrait disposé à défendre ses droits par la force. La situation est d'autant plus difficile que, quelles que soient les intentions du roi, il a les formes contre lui. Aucun des membres du nouveau cabinet n'est membre de l'assemblée, qui se montre profondément blessée de voir le pouvoir exécutif confié à des hommes dont les uns sont sans antécédents politiques, dont les autres appartiennent notoirement à l'ancien parti absolutiste. Brandebourg à la tête du ministère, Wrangel à la tête de l'armée, c'est là, en apparence au moins, un double défi devant lequel la nation et l'assemblée paraissent peu disposées à reculer.

## Nouvelles d'Autriche.

Nous n'avons reçu aujourd'hui ni la *Gazette d'Ansbourg* ni aucun des autres journaux allemands qui auraient pu nous apporter des nouvelles de Vienne plus récentes que celles que nous avons publiées hier. Cette absence provient sans doute du mauvais temps qui a régné depuis deux jours sur la rive droite comme sur la rive gauche du Rhin, et qui a causé partout de grands retards dans la marche des courriers.

Nos nouvelles de Vienne ne vont pas au-delà du 6, et celles que nous avons fait connaître, comme celles que reproduisent les journaux allemands en général, ne présentent qu'un tableau fort inexact et incomplet de la situation de la capitale de l'Autriche, car les lettres, à ce qu'assure la *Gazette de Breslau*, sont ouvertes à Vienne avant d'être expédiées; on retient celles qui dépeignent trop vivement la vérité, et on ne se donne même le plus souvent pas la peine de refermer celles qu'on veut bien laisser partir. Admirable conséquence de l'état de siège et du despotisme du sabre!

On commence à avoir quelques renseignements sur le nombre des soldats et des Viennois qui ont succombé dans cette horrible guerre civile. Le *Correspondant de Nuremberg* dit que les premiers relevés officiels portaient, au 31 octobre, à 3,027 le nombre des Viennois qui ont péri. On ne croit pas être au-dessous de la vérité en affirmant que plus de 8,000 individus ont dû tomber dans ces combats acharnés qui se sont succédés pendant plusieurs jours. Devant une seule barricade de la Jägerzeil on a relevé les cadavres de deux cents grenadiers autrichiens.

La situation malheureuse de Vienne excite d'ardentes sympathies et une vive sollicitude dans toute l'Allemagne. On comprend partout que l'esprit révolutionnaire, l'esprit de liberté et de progrès a reçu par la prise de Vienne une grave atteinte, et l'on s'attend à voir la réaction absolutiste relever plus audacieusement la tête; aussi des manifestations significatives ont-elles déjà eu lieu dans plusieurs états de l'Allemagne.

Dès le 2 novembre, la chambre des députés de Saxe a adopté à l'unanimité une motion faite par le député Tschirner, et par laquelle le gouvernement saxon est invité à user de tous les moyens en son pouvoir pour secourir la liberté menacée.

Le 9, la chambre des députés du Wurtemberg a décidé de son côté, à l'unanimité moins trois voix, que le gouvernement wurtembergeois aurait à insister auprès du pouvoir fédéral de Francfort pour provoquer la prompt levée de l'état de siège de Vienne et assurer aux peuples de l'Autriche le maintien de leurs droits et le respect de leurs libertés.

## Événements de Lemberg.

Nous avons aujourd'hui quelques détails sur les événements dont la ville de Lemberg a été le théâtre. C'est une relation officielle que le général autrichien Schlik, qui commande à Cracovie, a publiée dans cette ville. Elle est conçue en ces termes :

« Le capitaine baron Ruistel, qui a passé par cette ville, envoyé en courrier à Ollmutz par le général Hammerstein, commandant à Cracovie, m'a apporté les nouvelles qui suivent :

Le 1<sup>er</sup> novemb. c, Lemberg a été le théâtre de tristes événements. Une querelle qui s'était élevée entre des soldats et des gardes nationaux a donné lieu à une vive agitation, par suite de laquelle le général a fait consigner les troupes dans les casernes. La garde nationale prit les armes, et deux compagnies de ce corps vinrent prendre position devant le parc d'artillerie qui était ainsi menacé. Le signal d'alarme fut donné alors par trois coups de canon, et des barricades s'élevèrent sur plusieurs points de la ville. Le commandant de place Heimmerle fut fait prisonnier, désarmé et conduit au poste principal de la garde nationale. Le peuple s'attroupa sur le Ring, et menaça tellement le poste qui s'y trouvait, qu'il fallut le faire protéger par une division de grenadiers. Mais pendant ce temps beaucoup de soldats furent attaqués et blessés. Plusieurs députations vinrent demander que l'on fit retirer les troupes et s'offrirent de garantir le rétablissement de la tranquillité. Le général, de son côté, exigea la destruction immédiate des barricades.

La situation se prolongea de la sorte jusqu'au 2 novembre, à sept heures du matin. On paraissait sur le point d'obtempérer aux demandes du général, lorsque tout-à-coup s'éleva une opposition; le peuple retourna aux barricades, et le tocsin appela tous les habitants de la ville au combat.

Deux coups de fusil partirent d'une croisée et tuèrent deux artilleurs; ce fut le signal des hostilités. Les barricades furent détruites à coups de canon; le peuple en armes se retrancha dans l'Université et planta un drapeau rouge sur la barricade élevée devant cet édifice. Une partie de la ville entourant l'Université elle-même, et beaucoup d'autres bâtiments, au nombre desquels le magnifique hôtel-de-ville, ont été incendiés à l'aide de fusées à la congève.

Vers midi, une députation du comité de sûreté publique vint se présenter devant le général, qui accepta la soumission de la ville aux conditions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Dissolution et désarmement de la légion académique;
- 2<sup>o</sup> Réorganisation de la garde nationale sous les ordres d'un général autrichien;
- 3<sup>o</sup> Défense de porter l'aigle de Pologne;
- 4<sup>o</sup> Renvoi de tous les étrangers.

Le général a déclaré que si ces conditions n'étaient pas promptement exécutées, il déclarerait la ville en état de siège. Au départ du courrier la tranquillité était rétablie.

Tel est le récit officiel publié à Cracovie; mais c'est le général autrichien qui a fait cette publication, et il est évident, par ce récit même, qu'il a caché ou altéré la vérité sur plus d'un point. Les journaux de Cracovie ne sont entièrement d'accord avec le général autrichien qui sur l'étendue des ravages dont la capitale de la Gallicie a été le théâtre. L'hôtel-de-ville, le bâtiment de l'Université et toute la rue de Cracovie ont été détruits par l'incendie et ne présentent plus qu'un amas de décombres.

Un journal de Cracovie dit que d'abord les troupes avaient été refoulées hors de la ville et qu'elles ont immédiatement commencé le bombardement.

On écrit de Lemberg à la Gazette de Breslau que la légion académique et une partie de la garde nationale, formant en tout 5,000 hommes, se sont dirigées vers la frontière de Hongrie avec des armes à feu et neuf canons.

La Gazette Krakowska, dans son numéro du 6 novembre, engage les habitants de Cracovie à se tenir sur leurs gardes au sujet d'un parti qui, dit-on, cherche à provoquer ici une insurrection en faveur du communisme, et tient ses séances en partie dans la ville, en partie dans le faubourg, cherchant aussi à en venir à ses fins par des distributions d'argent.

### CIRCULAIRE

Adressée par le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, à tous les fonctionnaires civils.

Citoyen, L'Assemblée Nationale, par un vote définitif, vient d'achever l'œuvre entreprise et poursuivie par elle avec une si persévérante et si scrupuleuse énergie. La Constitution républicaine est votée, et sa promulgation va porter à la connaissance du peuple le texte de la loi fondamentale qui doit désormais régir ses destinées.

Dans une conjoncture si importante, et appelé que vous êtes à concourir, suivant la nature de vos fonctions, à cette mesure solennelle, j'ai voulu, par une exception que la gravité de la circonstance explique, me mettre directement en rapport avec vous, et vous faire connaître quelles garanties, quelles forces nouvelles la Constitution donnera bientôt à votre autorité.

Depuis le mois de février jusqu'à ce jour, le principe seul était proclamé; mais la loi, la règle écrite, qui en est la consécration finale, manquait au principe. De là, les irrésolutions, les hostilités persévérantes, les prétentions exclusives, enfin les projets insensés d'un petit nombre. La révolution n'étant pas définie, les esprits audacieux avaient pris carrière, et parce qu'un intervalle de temps nécessaire devait s'écouler entre la destruction de l'édifice monarchique et la reconstruction de l'édifice républicain, il semblait que tout fût à refaire et que de la société ancienne rien ne dût être conservé.

Ces théories funestes devaient produire des fruits amers, et vous savez quelle terrible responsabilité font peser sur elles les actes de profanation sacrilège ou d'agression sauvage qui, sous un drapeau emprunté, vinrent s'attaquer à tout ce que les sociétés humaines ont de plus respecté, de plus saint, de plus vital.

Ces crises déplorables ont eu pour vous comme pour nous-mêmes des difficultés sérieuses, et quand vous avez eu à y faire face, vous en avez triomphé, moins par la force que vous auriez donnée une règle écrite que par les inspirations d'une conscience éclairée et d'un dévouement sans bornes à vos devoirs envers la nation, envers la société tout entière.

Aujourd'hui, une arme puissante, irrésistible, va se joindre à celles que vous avez déjà. Désormais, la Constitution est faite, la révolution est définie dans son organisation, dans sa règle, et quiconque, s'élevant contre la loi nouvelle, prétendrait encore demander à la révolution qui s'accomplit l'acquiescement de dettes imaginaires, encourrait à juste titre les sévérités de la loi.

La loi politique fondamentale est venue se placer à côté de la loi éternelle d'ordre et de stabilité qui est la condition nécessaire de toute société humaine. Toutes deux désormais sont inséparables. L'existence de la République est indissolublement liée au maintien du bon ordre politique et social. La République sans le bon ordre, le bon ordre sans la République, sont désormais deux faits également impossibles, et celui qui prétendrait les séparer ou sacrifier l'un à l'autre est un citoyen dangereux que la raison condamne et que le pays repousse.

Attachez-vous à vous pénétrer de ces pensées, à les faire pénétrer dans l'esprit de ceux qui vous secondent ou vous entourent. Fondée sur le grand principe du vote universel, telle qu'elle le définit et le détermine dans son application, la Constitution de la République laisse toute liberté à la discussion; elle ôte tout prétexte à l'insurrection, à la révolte. Car le vote qui n'a pu prévaloir par la règle, de quel droit voudrait-on le faire prévaloir par la violence? Et d'un autre côté, en présence de cette application incessante du suffrage universel, quelle est l'autorité qui pourrait tenter d'en corrompre l'expression?

Le vote universel, c'est la révolution tout entière; tous les autres principes ne se présentent plus que comme des conséquences. Au premier rang de ces conséquences, vous devez placer celle qui consiste à maintenir le pouvoir sous l'action et le respect inviolable de la majorité. Dans l'état nouveau que la Constitution va faire à la République, oublier ces principes serait de la part de tous une faute grave, ce serait un crime de la part de celui qui, revêtu d'une autorité quelconque, viendrait ainsi méconnaître la source et la base mêmes de cette autorité. Le premier résultat, le premier danger d'une telle erreur, serait l'anéantissement même du pouvoir dont on aurait renié l'origine et méconnu la signification et la valeur.

Rédigée en présence, si l'on peut s'exprimer ainsi, des théories subversives qui s'attaquent à la propriété, à la famille, aux conditions possibles et salutaires du travail, la Constitution n'avait rien à ajouter à la puissance des principes éternels sur lesquels ces droits reposent; elle s'est bornée à les constater, à les reconnaître, à les consacrer par une déclaration solennelle. Son texte n'a donc rien pu ajouter à vos devoirs à cet égard. Chaque période a ses dangers, ses erreurs. Vous connaissez les erreurs, les dangers de notre époque; vous continuerez à les combattre avec le dévouement que la République a le droit d'attendre de votre part. L'appui de l'autorité qui vous dirige, l'opinion de la nation tout entière, sont les sources où vous irez retremper le courage qui vous est nécessaire pour ne pas faiblir en présence d'agressions audacieuses, si, par malheur, elles venaient à se reproduire.

De longues luttes politiques ont précédé la révolution qui s'accomplit sous nos yeux et par nos efforts. Les partis se sont long-temps trouvés en présence; les hommes qui les composaient étaient séparés par des dissentiments énergiques, par des incompatibilités profondes. Vous ne perdez pas de vue que la révolution de Février n'est pas la victoire d'un parti sur un autre; la révolution de Février, c'est la nation tout entière assistant, sans colère, au suicide de la monarchie, qui restait seule avec elle-même. Vous ne perdez pas de vue que la République, objet des espérances et du culte ancien d'un petit nombre de citoyens, proclamée au jour où tout gouvernement, toute autorité, manquait au pays, a été acceptée, légitimée par l'acclamation de la nation tout entière.

Dans ce qui s'est passé je ne vois pas une conspiration qui triomphe et se maintient par la violence, par l'exclusion; j'y vois l'évolution, douloureuse sans doute dans sa crise, mais heureuse, naturelle, d'une nation qui souffrait dans ses besoins, dans ses droits les plus chers et les plus respectables.

Sous l'influence de ces vérités salutaires, vous resterez convaincu que les souvenirs de luttes anciennes, les antipathies ou les répulsions qui s'y rattachent, si elles subsistent encore, doivent s'effacer et s'éteindre. Vous consacrez tous vos efforts à cette œuvre de paix et de conciliation. La nation n'a pas subi la République, elle n'entend pas subir une minorité quelle qu'elle puisse être. Engagé sérieusement, irrévocablement dans les voies républicaines, elle ne regarde pas en arrière, elle regarde en avant, elle marche; mais elle veut y voir, elle veut faire elle-même ses affaires, et ce sentiment est légitime: le méconnaître, ce serait se placer en dehors du droit, de la vérité, de la raison publique.

Dans le poste que vous occupez, dévoué comme vous l'êtes aux institutions nouvelles qui assurent l'avenir de la République, vous n'éprouverez pas de sentiment d'exclusion systématique. Dans les choix que vous aurez à proposer ou à faire, ouvrez résolument la carrière à tout citoyen qui vous apporte un cœur sincère et une pensée fidèle. Étudiez ce qu'il vaut, ne recherchez pas d'où il vient; il vous suffira que son caractère vous garantisse sa parole. Mais vous écarterez sans hésitation quiconque ne commanderait pas de votre part cette confiance éclairée que vous irez puiser au fond de votre conscience. Attachez-vous donc à concilier les hommes, à les rapprocher entre eux. Votre premier devoir est de servir fidèlement les intérêts de la République; rien ne lui assurera mieux les convictions et les efforts que l'esprit de sagesse et d'impartialité que vous apporterez dans vos choix.

Dans la voie que je vous trace, attendez-vous aux attaques les plus contradictoires. Les uns vous accuseront de désertion la cause et les principes que vous êtes appelé à défendre et à faire prévaloir. Laissez aux faits, au temps, le soin de démontrer qui, d'eux ou de vous, aura mieux compris les intérêts de la République. Les autres, au contraire, vous accuseront d'hésitation, d'exclusion, de duplicité peut-être. En présence de tous ces obstacles, ne hâtez ni ne ralentissez votre marche; le sentiment du devoir vous en indiquera la juste mesure, vous ne vous en laisserez pas détourner. Songez que la vie publique du fonctionnaire appartient à tous, et par conséquent à la vérité et à l'erreur. Contre la calomnie ne vous pressez pas de vous défendre; sachez que, celle-là détruite, une autre est toute prête. Consacrez votre temps plus au pays qu'à vous-même.

Si, dans l'exercice de vos fonctions, quelque dégoût, quelque découragement était près de vous atteindre, pensez que toutes ces attaques, toutes ces calomnies n'ont pas d'autre durée que celle même de votre autorité passagère, qu'après elle il ne restera de vous que vos actes qui suffiront pour vous signaler à la mémoire ou à l'oubli, à la reconnaissance ou au mépris de vos concitoyens.

Songez que les nations libres sont soupçonneuses et qu'il est utile qu'elles le soient. Plus d'une nation a étouffé ses propres libertés sous le fardeau de sa reconnaissance; je n'en connais pas qui les ait vu disparaître devant les remords de son ingratitude.

C'est dans cet esprit que vous accomplirez les devoirs que la Constitution va vous imposer. Le pays souffre, et quelques citoyens peu éclairés ne sont que trop disposés à attribuer aux principes mêmes du gouvernement républicain les souffrances et les privations qu'ils endurent. Attachez-vous à combattre ces tendances funestes; ne négligez rien, en ce qui vous concerne, pour hâter l'époque où ces souffrances doivent finir, et n'oubliez pas que la confiance dans la stabilité du présent et dans les promesses de l'avenir rendra au peuple le bien-être, qui n'attend que cette confiance pour renaitre de lui-même.

Comptez que le gouvernement vous aidera de tous ses efforts, vous encouragera par son approbation, vous guidera par ses avis et ses instructions. Comme vous, il sent le prix du retour de la confiance, qui fonde le crédit public.

La pensée du pays se reporte aussi sur les événements extérieurs. En possession du bon ordre au dedans, il s'inquiète des agitations, des commotions, des luttes que le mouvement des idées entretient chez les nations voisines. Dites autour de vous, sans crainte de tromper ceux qui vous écoutent, que, grâce aux principes de politique loyale et généreuse tracés par l'Assemblée Nationale, le gouvernement de la République a la confiance qu'il arrivera au terme de son autorité provisoire sans avoir pu troubler les rapports pacifiques que tous ses efforts ont tendu et ont réussi à maintenir et à consolider, et qu'il léguera au pouvoir définitif une situation où le maintien de la paix ne coûtera rien à l'honneur et aux intérêts de la France.

L'Assemblée Nationale a voulu que la religion vint consacrer la solennité qui se prépare. Le gouvernement s'était associé d'avance à cette pensée, et il est assuré de votre concours pour la réaliser. La Constitution garantit à tout citoyen le libre exercice de son culte et professe la loi éternelle du respect des consciences. Vous trouverez, je le sais, chez tous les ministres de la religion, un empressement patriotique à répondre à votre appel. Ils ont salué d'un sincère hommage l'établissement de la République; ils y trouvent l'application de tous les principes de liberté, d'égalité et de fraternité révélés au monde par l'Évangile et soigneusement inscrits dans la Constitution républicaine. Ils élèveront pieusement leur pensée vers Dieu, qui protège la nation, la République; ils le remercieront de ses bienfaits; ils lui demanderont des bienfaits nouveaux pour la patrie commune.

Vous aurez à rendre compte au ministre sous les ordres duquel vous vous trouvez placé des mesures que vous aurez prises pour la promulgation de la Constitution.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif,  
GÉNÉRAL E. CAVAIGNAC.

Paris, le 12 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'arrivée tardive du courrier ne nous a pas permis de donner hier les détails suivants sur la cérémonie de dimanche :

Nous venons d'assister à la fête imposante de la promulgation de la loi fondamentale que la France s'est donnée librement. Il nous reste le temps nécessaire pour vous raconter cette mémorable solennité.

Plus de mille ouvriers avaient travaillé toute la nuit aux flambeaux pour achever la décoration de la place de la Révolution. Ce matin, au petit jour, elle offrait un beau coup-d'œil. Autour de la place se dressaient des mâts nombreux, ornés de flammes tricolores. Quatre grands mâts, d'une hauteur prodigieuse, se dressaient en outre aux coins de la place, portant d'immenses banderoles sur lesquelles on lisait : 27 Fé-

vrier 1848. Tous ces mâts étaient unis entre eux par des guirlandes de feuillage de chêne; ils portaient d'ailleurs au tiers de leur hauteur des écussons où étaient inscrites des devises, et d'où partaient des drapeaux en faisceaux.

Les terrasses à gauche et à droite de la grille des Tuileries qui donne sur la place avaient été couvertes, et contenaient une immense foule de curieux, porteurs de billets. En avant, sur les jardins qui sont au pied des terrasses, on avait jeté un plancher en amphithéâtre. Sur le devant de l'un des amphithéâtres, à droite de la grille, étaient réservés des sièges pour l'Assemblée; sur l'emplacement qui est en face de la grille était dressé un échafaudage élevé, au-dessus duquel planait un vaste dais aux plis de velours cramoisi. On lisait sur ce dais qui recouvrait un autel : *Aimez-vous les uns les autres*. En avant de l'autel étaient rangés trois fauteuils, dont celui du milieu était destiné au président de l'Assemblée Nationale. Devant ce fauteuil, une table recouverte d'un tapis à crêpines d'or. Pour monter vers ces fauteuils, puis vers l'autel, de larges degrés. En face, l'obélisque orné de drapeaux; contre l'obélisque, en face de l'autel, la statue de la République. Enfin, autour du monolithe, et partout sur la place immense, de grands vases thuriféraires de forme antique et où fumait l'encens.

Dès six heures du matin on battait le rappel dans les rues de Paris et dans la banlieue, et le canon des Invalides résonnait. Avant neuf heures, l'Assemblée Nationale quittait l'hôtel de la présidence, et s'avancait vers la place, sur le pont. En tête marchaient le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, en uniforme de général, et le président de l'Assemblée, M. Armand Marrast; puis les ministres et les membres du bureau, puis les membres de l'Assemblée. Le pont était bordé, sur les trottoirs, de gardes nationaux. Le général Changarnier, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, s'est avancé vers le cortège, et a donné la main au général Cavaignac. Le cortège est allé prendre place sur l'amphithéâtre, où il a attendu quelques instants le clergé. Déjà la place offrait un spectacle magnifique; les troupes de toutes armes se déployaient dans toute la profondeur des Champs-Élysées. Bientôt les voitures de la diplomatie sont arrivées, puis le clergé de Paris, rangé sur deux files, et escortant M. l'archevêque de Paris, MM. les évêques de Langres, de Quimper et d'Orléans, représentants, et M. l'évêque *in partibus* de Madagascar. Le clergé est monté sur l'estrade, et, à leur tour, les membres du ministère, ayant à leur tête M. Cavaignac, M. le président de l'Assemblée et le bureau, se sont dirigés vers l'estrade.

M. le président de l'Assemblée, portant un exemplaire de la Constitution imprimé sur parchemin avec de riches ornements de peinture, s'est placé en face de la table; le général Cavaignac était à sa droite, le ministre de la justice et le général Lamoricière à sa gauche. Un porte-drapeau de la garde nationale, un porte-drapeau de l'armée (74<sup>e</sup> de ligne) sont venus au pied de l'escalier, où se sont groupés des gardes nationaux, des soldats de l'armée et des officiers; le clergé était rangé des deux côtés de l'escalier. M. le président Armand Marrast a lu d'une voix vibrante et accentuée, au milieu d'un religieux silence, le texte de la Constitution, qu'il a terminé par le cri de *Vive la République!* Deux cent mille bouches ont aussitôt répété ce cri, devenu pour jamais celui de la France.

Après la promulgation, M. l'archevêque de Paris a entonné le *Te Deum*, qui a été chanté, avec accompagnement de musique, par les chœurs de Notre-Dame de Paris.

La messe terminée, le général Cavaignac, les ministres et le bureau sont descendus pour aller jusqu'à l'obélisque. C'est de ce point que la revue devait être passée. Mais les lignes les plus proches des gardes nationaux ont été presque aussitôt rompues par la curiosité; et bientôt le général a été entouré par une foule nombreuse de gardes nationaux qui le saluaient des cris de *Vive Cavaignac! Vive la République!*

*Vive la République!* répondait le général. Pendant plus de dix minutes on n'a pu le dégager de ces étreintes qui devenaient trop vives, et qui l'empêchaient d'arriver au but. Parvenu à l'obélisque, il pensa qu'il valait mieux retourner vers l'estrade; il se plaça en effet à trente pas de l'escalier, en face de la statue de la République, et nous vîmes commencer le défilé. Ce fut d'abord l'artillerie de la garde nationale dont les vivats retentissaient au loin : *Vive la République! Vive la Constitution! Vive Cavaignac! A bas les prétendants!* Les députations des gardes nationales des départements suivaient; mêmes cris, mêmes démonstrations. Les gardes nationaux des banlieues alternaient avec ces députations, parmi lesquelles on remarquait surtout l'excellente tenue des gardes nationaux de Lille et d'Arras. Les légions de Paris ont ensuite défilé. Au moment où nous avons quitté la revue, la 6<sup>me</sup> défilait.

Nous ne craignons pas qu'on nous démente quand nous dirons que cette journée est décisive pour la République. Les légions parisiennes mettaient à crier : *Vive la République!* un entrain dont l'unanimité était remarquée par l'Assemblée Nationale; et le général Cavaignac, en se tournant vers elle, a répété plus d'une fois : « La République n'est pas morte. » Les cris de *Vive Cavaignac!* s'unissaient à ceux de *Vive la République!* Ce peuple armé comprenait, avec un admirable instinct, que si la République ne dépend pas d'un homme, cependant il est urgent de la confier en ce moment à un bras ferme et à un cœur loyal. Les légions de Paris ont fait aujourd'hui une manifestation qui produira un immense effet dans le pays, où il importe qu'on sache que Paris, le Paris sensé, le Paris qui demande la République pratique, est d'accord avec nos départements pour vouloir les garanties de l'ordre et pour repousser les intrigants qui offrent un nom au lieu de véritables services. Entre les légions, des jeunes gens, des femmes, des travailleurs en blouse saluaient le général et l'Assemblée des mêmes acclamations.

Une neige fine d'abord, puis plus épaisse, est tombée sur Paris pendant toute la cérémonie. M. Cavaignac, M. Marrast, les ministres, l'Assemblée, avaient les pieds dans l'eau. L'enthousiasme, du reste, contrastait avec l'état de l'atmosphère; il n'y manquait que le soleil.

M. Louis Bonaparte n'avait pas daigné venir à cette grande civique. Cette altesse craint évidemment les rhumes de cerveau. Elle avait peut-être aussi redouté les excès d'enthousiasme de la population pour son nom. Le peuple cependant est si bien contenu, que ce nom, talisman qui doit donner à la France la prospérité, la richesse, la confiance, n'est pas sorti d'une seule bouche ! Mais si M. Bonaparte avait des parents cachés dans cette brave garde nationale qui criait si énergiquement : « A bas les intrigants ! A bas les prétendants ! » nous eussions à coup sûr renoncé à lui donner leurs suffrages en attendant qu'il avait poussé le dédain pour l'œuvre de l'Assemblée, c'est-à-dire du pays, jusqu'à rester au coin de son feu, quand le peuple tout entier allait, malgré la neige et la boue, saluer la proclamation d'un avenir meilleur, d'une ère de liberté et de fraternité.

Les membres de la Montagne s'étaient aussi presque tous abstenus de venir. M. Proudhon était venu, lui, en amateur, en artiste. M. Pierre Bonaparte, fils de Lucien, assistait aussi à la revue. Il était le seul de sa famille.

**13 novembre.**  
L'enthousiasme avec lequel la garde nationale sédentaire et mobile de Paris et l'armée ont hier crié : *Vive la République ! Vive Cavaignac !* Unissant ainsi la nouvelle forme de gouvernement et celui qui devra le consolider par sa fermeté et par sa droiture dans leur affection et dans leurs vœux, cet enthousiasme ne saurait être contesté. Il a eu pour témoins deux cent mille baïonnettes intelligentes. Le peuple, les ouvriers l'ont partagé.

Il ne faut donc pas se faire illusion, dirons-nous aux hommes qui veulent un autre président : l'affection et le dévouement qui entourent le général se sont accrus en proportion directe des détestables calomnies dont les journaux qu'il n'a pas voulu subventionner remplissent la province et Paris. Paris ne veut pas être ingrat, et nos renseignements nous prouvent que la majeure partie des départements ne le sera pas non plus.

Quels seront les votes favorables au général Cavaignac ? Ceux des hommes qui veulent la République sans secousse, avec les développements démocratiques qui sont en germe dans la Constitution ; le retour de la confiance ; la reprise des affaires. Quels seront les citoyens qui voteront pour M. Bonaparte ? De pauvres campagnards auprès desquels on répète que M. Bonaparte a les poches pleines d'écus, qu'il est le neveu de l'empereur, qu'il abolira les impôts ; des ambitieux déçus ; quelques républicains égarés, et surtout des hommes qui en veulent à la République et prétendent la renverser, soit que M. Bonaparte, par la répulsion qu'il inspire, devienne une transition à un bouleversement qui lui-même nous ramènerait à la royauté, soit qu'il parvienne impunément à violer la Constitution et à écraser la démocratie, œuvre que Napoléon l'empereur ne pourrait aujourd'hui accomplir.

Ainsi, d'une part, les hommes qui veulent l'ordre, la liberté, la République ; de l'autre, ceux qui demandent secrètement le désordre et l'anarchie qui seraient, suivant eux, le point de départ d'une nouvelle restauration ; d'une part, M. Cavaignac défendu par les journaux qui réclament l'ordre, la liberté, l'honnêteté, la paix avec la forme républicaine ; de l'autre, M. Bonaparte appuyé par une presse que le gouvernement n'a pas voulu acheter, ou qui depuis février, sous prétexte de défendre l'ordre public, n'a pas cessé de dénigrer tous les citoyens dévoués aux idées républicaines ; d'une part, la République ; de l'autre, un nouvel ébranlement qui nous mène à des malheurs inconnus, inouïs.

Voilà la situation. C'est au peuple français de choisir. Mais il faut bien qu'on sache que la France républicaine ne se laissera pas confisquer la République. Elle combattra pour les institutions qu'elle s'est librement données, et les fusils de la démocratie sont tout armés. Pour faire un 18 brumaire avec succès, il faut avoir fait la campagne d'Italie et celle d'Égypte, et n'être pas seulement un coureur d'aventures entouré de coureurs de places.

Le gouvernement actuel a un grand tort, c'est de ne pas entrer dans les tripotages qui ont illustré la monarchie, et en particulier les ministères de MM. Thiers, Molé et Guizot. Le directeur d'un grand journal avait demandé au général Cavaignac 100,000 fr. et la direction du Théâtre-Français. Le général avait été assez peu habile pour repousser ce honteux marché. Il s'en repentira, car le grand journal passe, avec armes et bagages, dans le camp de M. Bonaparte.

On faisait courir hier matin le bruit que des complots terribles étaient tramés pour le moment de la fête de la Constitution. Des Montagnards devaient enlever la Préfecture de police et l'Hôtel-de-Ville, au moment où une terrible explosion aurait fait sauter l'estrade où était l'Assemblée Nationale. Nous n'avons pas besoin de dire que ces bruits étaient répandus uniquement dans un but d'agitation.

## Assemblée Nationale.

Séance du 15 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.  
**LE CIT. HAVIN :** Le comité d'administration départementale et communale a été appelé à examiner le projet de loi sur les biens communaux. Le citoyen Jendret a fait un remarquable rapport sur ce projet, et je viens prier le ministre de l'intérieur de soumettre ce rapport aux conseils généraux qui se réuniront prochainement.

**LE CIT. DEFAURE :** Je crois très important de soumettre à l'examen des conseils généraux et le projet de loi et le remarquable rapport du citoyen Jendret. Je ne manquerai donc pas d'appeler leur attention sur cet objet. (Vive approbation.)  
L'ordre du jour appelle la discussion d'un crédit pour la remonte des haras nationaux.

Voici le projet mis en délibération :  
« Article unique. Il est alloué au ministre de l'agriculture et du commerce, au titre de 1849 et par anticipation sur les crédits à ouvrir par le budget de cet exercice, une somme de 500,000 fr., applicable aux achats d'étalons pour la remonte des établissements de haras nationaux. »

**LE CIT. LAUSSAT** présente quelques observations sur ce projet. Il est d'avis qu'il y a quelques inconvénients à s'engager par anticipation sur la question des haras qui ne doit venir que lors de la discussion du budget de 1849. Il y aura sans doute des modifications, mais en général l'Assemblée semble avoir mal accueilli la proposition faite tout d'abord par le citoyen Jusserand.

Aujourd'hui, on demande une somme de 500,000 fr., afin de pourvoir à des acquisitions pour nos dépôts d'étalons. Il est difficile d'y pourvoir, suivant l'orateur, avant de savoir si on procédera à l'élargissement des dépôts. Il faut aussi savoir si l'intention de M. le ministre est de pourvoir à la réforme des étalons vicieux et de conserver l'effectif des 261 chevaux.  
Je viens ajouter, dit le citoyen Laussedat, qu'il serait difficile de trouver dans aucune localité pour 500,000 fr. d'étalons. Cela me semble aussi difficile que d'augmenter les dépôts d'étalons pour faire concurrence à l'industrie privée. Je demande au ministre du commerce ce qu'il compte faire.

Le ministre cite des chiffres pour établir qu'on peut trouver en ce moment une quantité suffisante d'étalons. Ainsi, en Normandie, on peut en trouver 90 ; dans le reste de la France, à peu près de 56 à 40. Le prix est de 4 à 5 mille francs. Ainsi, 500 mille francs sont à peu près indispensables pour maintenir le chiffre des haras. Je ne serai pas en mesure de dépenser un million pour la remonte, si ce n'est en envoyant en Orient ou en Angleterre. Je viens donc demander à l'Assemblée de m'allouer les 500 mille francs que je suis en mesure de dépenser.

Après quelques observations des citoyens Laussat, Thouret, Person, l'article unique du projet de loi est mis aux voix et adopté.

**LE CIT. MORTIMER-TERNAUX** dépose, au nom du comité des finances, un projet de loi tendant à accorder au ministre des travaux publics un crédit de 1,500,000 fr. pour continuer le paiement des dépenses des palais nationaux et des palais de l'ancienne liste civile pendant l'exercice 1848.

**LE CIT. GUÉRIN** dépose un rapport sur le projet de loi relatif au séquestre du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le chapitre 3 du ministère de l'instruction publique, relatif à l'administration académique.

**LE CIT. BINEAU** rend compte à l'Assemblée du nouvel examen auquel s'est livré le comité.

L'orateur a divisé en trois classes les inspecteurs des académies ; il propose 4,000 fr. pour la première, 3,500 fr. pour la deuxième, et 3,000 fr. pour la troisième.

Le traitement de l'inspecteur-général et du vice-recteur de l'académie de Paris serait fixé à 8,000 fr. ; le traitement des mêmes fonctionnaires dans les autres académies serait de 6,000 fr.

L'inspecteur de l'académie de Paris serait de 5,000 fr. ; les autres inspecteurs seraient : 12 de 1<sup>re</sup> classe à 4,000 fr., 12 de 2<sup>e</sup> classe à 3,500 fr., et 14 de 3<sup>e</sup> classe à 3,000 fr.

**LE CIT. FRESLON** accepte ces propositions, sauf ce qui concerne le recteur de l'académie de Paris et le recteur et l'inspecteur de l'académie d'Alger. Le ministre demande que le traitement du premier soit fixé à 10,000 fr. et celui du deuxième à 8,000 fr. Le traitement des inspecteurs de l'académie de l'Algérie serait fixé à 5,000 fr.

Le chiffre de 8,000 fr. est adopté pour les fonctionnaires de l'académie de Paris.

L'Assemblée adopte le chiffre de 8,000 fr. comme traitement de l'académie d'Alger. Les autres chiffres proposés par le comité des finances sont adoptés.

La discussion s'engage sur le chapitre 6 relatif à l'instruction supérieure (facultés).

**LE CIT. FRESLON** présente quelques observations contre la réduction de 65,000 fr. proposée par le comité des finances sur l'ensemble des facultés de médecine.

La réduction est repoussée.  
**LE CIT. ISAMBERT** demande par voie d'interpellation la suppression de la faculté de théologie, qui n'a point d'élèves, excepté, peut-être, à Bordeaux.

La séance continue.

Le comité de la guerre a entendu les développements de la proposition de M. de Saint-Priest tendant à ce que les jeunes gens exemptés du service militaire soient soumis à une indemnité qui serait répartie entre ceux qui sont incorporés sous les drapeaux.

MM. le général Lebreton et de Trédern ont demandé la prise en considération de ce projet, dans l'intérêt des familles pauvres, privées de leurs enfants sans que l'Etat leur accorde la plus légère compensation, et dans l'intérêt des soldats qui, ayant passé les plus belles années de leur vie au service, ne recouvrent à leur retour aucune indemnité.

M. Clément Thomas a combattu le principe de l'indemnité comme contraire à la dignité de l'armée.

M. le général Rulhière a demandé l'ajournement de la question. MM. de Rémusat, d'Hauteville et Oscar Lafayette ont appuyé cet avis par le motif qu'un projet de loi sera présenté par le gouvernement pour satisfaire à tous les intérêts.

Le comité s'est prononcé dans ce sens. M. de Rémusat a été nommé rapporteur.

Le comité du travail a entendu samedi dernier le rapport de M. Ferrouillat sur une proposition relative à une caisse de retraite pour les travailleurs des deux sexes. Une discussion s'est engagée sur l'opportunité de joindre aux caisses de retraite des caisses de secours.

Plusieurs membres ont pensé que les caisses de retraite ne pouvaient exister qu'organisées par l'Etat ; que, quant aux caisses de secours, elles doivent être laissées à l'initiative des ouvriers eux-mêmes, et que l'Etat ne doit y intervenir que comme protecteur ; qu'il n'y avait donc pas connexion naturelle entre les deux projets.

La discussion a dû être continuée lundi.

Nous lisons dans les journaux de Paris de dimanche : « De tous les points de la France les représentants du peuple ont été consultés sur le candidat qu'il importait au pays de porter à la présidence de la République. »

« Pour répondre aux vœux de leurs commettants, un très grand nombre de représentants, appartenant à diverses fractions de l'Assemblée, se sont réunis ce soir au palais de l'Assemblée Nationale. »

« Les membres de cette réunion, fermement résolus à consolider l'établissement de la République, ont décidé à l'unanimité qu'ils adoptaient la candidature du général Cavaignac et qu'ils feraient

connaître cette adhésion dans les départements. »

(Note communiquée.)

La Revue Rétrospective publiée dans son dernier numéro la lettre suivante que quelques instants avant sa mort le général Bréa adressait au général Cavaignac :

Paris, le 25 juin 1848.

Mon général,  
Quand cette lettre vous sera remise, votre autorité sera reconnue dans tout mon arrondissement ; nous serons maîtres du quartier et nous occuperons les barrières de Fontainebleau, d'Arcueil et d'Enfer.

Si des barricades doivent encore être enlevées, elles le seront, n'en doutez pas, aux cris mille fois répétés de Vive la République ! vive le général Cavaignac !

Je vous remercie, mon général, de m'avoir mis ainsi à même de remplir vos intentions en m'en facilitant les moyens.

Hier vous avez été proclamé chef du pouvoir exécutif, hier vous m'avez enfin fourni l'occasion de me faire connaître de vous. C'était le jour de ma fête ; qu'on dise encore que je n'ai pas de chance !

Agrérez, mon général, etc. (Signé : Le général de brigade, BRÉA.)

P. S. — Vous trouverez ci-joint les dispositions que j'ai prises ; je désire qu'elles aient votre assentiment. Dans tous les cas, je me conformerai exactement et très ponctuellement aux ordres qu'il vous plaira de me faire donner.

## Chronique.

Il y a quelques jours, M. le secrétaire-général, en l'absence de M. le préfet, a convoqué les colonels de la garde nationale pour les prier, au nom du gouvernement, de faire nommer dans leurs légions des délégués pour représenter la garde nationale lyonnaise à la fête de la promulgation de la Constitution. Ces honorables citoyens ont refusé cette mission, attendu que la garde nationale de Lyon n'existe pas et qu'on en a demandé en vain la réorganisation.

L'agglomération lyonnaise n'aura pas été représentée à la fête générale de la France, mais on ne saurait, en effet, demander un acte quelconque à un corps qui n'existe pas.

M. le juge de paix du 1<sup>er</sup> arrondissement vient de décider qu'un marchand de charbons n'a pas le droit de faire décharger dans les rues ou sur les places de la ville, au préjudice des crocheteurs, par des individus qui ne sont pas attachés habituellement et à l'année à sa maison de commerce, la marchandise qu'il livre aux consommateurs. La circonstance que le lieu du déchargement est une cour appartenant à des particuliers ne détruit point la contravention ; dans ce cas, les particuliers seuls peuvent revendiquer le droit de faire décharger la marchandise par des gens de leur maison.

Le gérant du *Peuple Souverain* a été condamné hier par défaut, par le tribunal correctionnel, à un mois de prison, sur la plainte en diffamation du régiment de hussards en garnison à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).

Hier, à midi et demi, M. C. Vetard, riche propriétaire de la rue Vieille-Monnaie, en proie à un délire de fièvre chaude, s'est précipité de ses appartements dans la rue. La mort a été instantanée.

Deux bateaux à vapeur de la Saône avaient hier à bord un nouveau convoi de colons pour l'Afrique ; ils n'ont dû séjourner, ainsi que les précédents, qu'une nuit à Lyon.

Un brave sergent de musique du 16<sup>e</sup> léger, le sieur Hamel, figurait dernièrement à une revue de troupes passée par un général inspecteur à Lons-le-Saunier ; la sévérité de sa tenue et sa moustache grise frappèrent le général, qui lui demanda combien il comptait d'années de service. « Trente-deux », mon général, répondit avec émotion ce brave militaire. — Trente-deux ans, et vous n'êtes pas décoré ? J'espère faire réparer cet oubli. — Merci, mon général. Voilà tout ce que put articuler la langue du militaire. La joie, l'émotion devinrent si vives qu'il tomba sans connaissance, frappé d'une apoplexie foudroyante. Transporté à l'hôpital, il y mourut au bout de quelques instants.

Il a laissé une veuve qui espère obtenir une pension de 100 francs ; mais la pauvre femme, âgée de soixante ans, ne pourra guère vivre avec cette somme, et le travail qu'elle est capable d'exécuter maintenant lui laisse peu d'espoir. Elle va donc chercher un refuge dans son pays natal, où l'existence lui sera moins difficile. Deux cents lieues l'en séparent ; elle n'y arriverait jamais si la générosité d'un capitaine qui a su depuis longues années apprécier la bravoure de son mari ne fût venue à son aide.

Ce loyal et digne officier a fait part de ses intentions à ses collègues, qui tous l'ont applaudi et se sont mis à l'œuvre. Comptant sur la philanthropie de nos concitoyens, qui certes ne leur fera point défaut, ils ont appelé à leur aide les amateurs de musique de notre ville, qui ont répondu avec enthousiasme. La musique du 2<sup>e</sup> léger, réunie à celle du 16<sup>e</sup>, les soutiendra, et samedi prochain ils donneront un concert au bénéfice de la pauvre veuve.

Nous sommes sûrs que les habitants de notre ville, s'associant aux intentions de ces charitables citoyens, s'empresseront de répondre à l'appel qui leur est fait, et nous espérons les rencontrer tous au concert donné dans un but si beau et si louable.

(Patriote Jurassien.)

ARMÉE DES ALPES. — Les compagnies du 14<sup>e</sup> de ligne casernées à Dijon, sont parties le 12 pour faire place au dépôt du 67<sup>e</sup>, arrivant de Briançon.

Quatre compagnies du 14<sup>e</sup> vont être cantonnées à Gevrey et à Plombières.

On annonce le prochain départ pour Paris de la compagnie du train qui est actuellement ici. Elle laisserait son matériel, qui serait pris par une autre compagnie du même corps, nouvellement formée à Commercy. Cette dernière compagnie, destinée à faire partie de l'armée des Alpes, doit se rendre à Grenoble.

L'arrivée du général Oudinot a eu lieu avant tous ces mouvements, ce qui lui a permis de voir ici réunies toutes les troupes de réserve, et de leur témoigner que cette division, quoique arrivée plus tard, occupe le même rang que les autres dans la pensée du général en chef.

On sait que cette division, considérée aujourd'hui comme la réserve de l'armée, pourrait, selon les combinaisons stratégiques, en former l'avant-garde. En effet, dans de mémorables circonstances, Dijon s'est trouvé par sa position géographique servir de point de concentration favorable aux opérations militaires sur nos frontières de l'Est et du Midi.

Les habitants de notre ville apprécient les avantages de cette situation ; ils ont eu de tout temps de vives et profondes sympathies pour les défenseurs du pays, et se plaisent surtout à rendre justice à la discipline et au patriotisme de l'armée des Alpes.

(Courrier républicain de Dijon du 13.)

Le 4 de mois, sur les onze heures du soir, le nommé Lévêque ainé, père de deux enfants, domicilié à Ternis, commune de Privas (Ardèche), sortant d'un cabaret avec le nommé Plantier, demeurant au même lieu, s'acheminait vers sa demeure en compagnie de ce dernier, et, dit-on, d'un troisième individu dont nous n'avons pas le nom. Une querelle s'engagea entre eux, et Lévêque, armé de son

## BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

L'ordre et la tranquillité de la journée d'hier avaient donné l'espoir de voir se continuer la hausse.

Le 3 avait, en effet, ouvert à 64 50, et était monté à 64 95 ; il est tombé graduellement à 64 25, et dans les couloirs il est resté à 63 90.

Il y a donc eu baisse sur le 3 et hausse sur le 5, comparativement à la dernière bourse.

Les actions de la Banque ont baissé de 15 f. et ont fermé à 1335.

Voici les cours de fermeture des chemins de fer :

Chemin de fer de Paris à Orléans.....	575
— de Paris à Rouen.....	362 50
— de Rouen au Havre.....	166 50
— d'Avignon à Marseille.....	150
— de Strasbourg à Bâle.....	75
— du Centre.....	215
— d'Orléans à Bordeaux.....	363 75
— du Nord.....	341 25
— de Paris à Lyon.....	356 25
— de Paris à Strasbourg.....	327 50
— de Tours à Nantes.....	310

fusil de munition comme garde national, porta un coup de baionnette dans le bas-ventre de Plantier, qui est mort à la suite de cette blessure.

Le meurtrier est arrêté. La justice informe.

— On lit dans l'Indépendant de Montpellier du 12 :

« Dans la nuit d'hier à aujourd'hui, quatre voitures ont été arrêtées par un malfaiteur, sur la route de Montpellier à Gignac, entre la baraque de Gilles et la Taillade.

» La première attaquée est celle de Campagne, venant de Montpellier. Le conducteur a eu l'incroyable négligence de ne pas prévenir les voyageurs qu'il a rencontrés après l'événement.

» Les trois autres voitures étaient celles de M. Théodore Bimar, venant de Lodève, de M. Fraisse, venant de Clermont-l'Hérault, et de Campagne, venant de Gignac.

» L'audacieux voleur qui a arrêté ces voitures l'une après l'autre était seul et armé d'un fusil; il s'est contenté de demander de l'argent aux voyageurs, sans vouloir faire des recherches sur les personnes ni dans les voitures, et a pris ce qu'on a voulu lui donner.

» — Un sapeur du 2<sup>e</sup> régiment du génie s'est donné cette nuit la mort. Il avait écrit dans la journée plusieurs lettres d'adieu à des amis, mais il n'a pas voulu faire connaître les motifs qui le poussaient à cet acte de désespoir.

— Les colons algériens du sixième convoi ont été embarqués hier sur la frégate à vapeur le *Cacique*. L'opération s'est effectuée au nouveau port de la Joliette. Ce mode d'embarquement offrant quelques difficultés, il a été décidé que les frégates affectées au transport des colons en Algérie, mouilleraient à l'avenir dans l'ancien port, où leurs passagers seront immédiatement embarqués à leur arrivée.

Le *Cacique* a dû prendre le large aujourd'hui. La frégate le *Labrador* a mouillé hier matin dans notre port et s'est amarrée au quai Saint-Jean; elle attend le septième convoi des colons algériens. (Sémaphore du 13.)

CONDITION DES SOIES DU 15 NOVEMBRE. — 34 balles. — Ouvrées, 28 grèges, 6. — Dernier numéro, 580.

Spectacles du 15 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Monte-Cristo, drame en 10 actes et 17 tableaux. (2<sup>e</sup> soirée.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Margot, vaudeville. — Un Changement de main, vaudeville en deux actes. — La Rue de la Lune, vaudeville. — Boquillon, vaudeville.

### Nouvelles diverses.

Un incident a causé quelque émoi sur la place de Bourgogne, à Paris. Une députation d'une vingtaine d'étudiants, auxquels s'étaient joints quelques individus du Club Démocratique et Social, est arrivée sur deux rangs en face du portique de l'Assemblée, sur la place Bourbon. Elle apportait une pétition d'amnistie générale pour les insurgés de juin.

Elle a attendu M. Th. Bac, représentant du peuple, à qui elle se proposait de confier la pétition. M. Bac n'étant pas venu, la députation l'a remise à M. Deville, qui en a fait le dépôt immédiat sur le bureau de l'Assemblée.

Cette promenade de quelques étudiants a occasionné quelque mouvement dans le quartier.

Dans la matinée, la pétition avait été présentée à la signature des étudiants aux cours de MM. Macarel et Bravard. On nous assure qu'aucun étudiant ne l'a signée.

— Le président du conseil, accompagné de M. le ministre de la justice, a visité le 11 l'imprimerie nationale; il a parcouru tous les ateliers avec intérêt et curiosité et a examiné avec une grande attention les immenses détails de ce vaste établissement. Arrivé aux ateliers des presses, un des ouvriers s'est détaché et lui a présenté au nom de tous une pétition pour lui demander la grâce de cinquante de leurs camarades. Le président du conseil ayant répondu que la grâce était accordée, ses paroles ont été accueillies aux cris de *Vive la République!* Cette visite a duré deux heures, pendant lesquelles le président du conseil n'a cessé de témoigner son admiration pour l'ordre et la discipline qui régnaient dans ces ateliers.

— Le 11, M. le vicomte d'Arincourt, M. Jeanne et M. Garnier, libraires, ont reçu avis officiel de leur renvoi, par la chambre d'accusation, devant la cour d'assises de la Seine, à l'occasion du livre intitulé: *Dieu le veut*.

— La ville de Paris a commandé quatre grandes statues destinées à orner les perrons faisant saillie sur les deux façades du palais de la Bourse. MM. Pradier, Dumont, Duret et Seurre sont chargés de ces ouvrages.

Les blocs de pierre qui doivent servir à ces figures colossales sont transportés à l'île des Cygnes (dépôt des marbres), où un immense atelier sera construit par la ville afin que les artistes jouissent de l'espace et de la lumière convenables.

— Le *Moniteur* du 11 publie un arrêté du président du conseil,

rendu sur la proposition du ministre de la justice, par lequel M. Taillandier, ancien conseiller à la cour d'appel de Paris, secrétaire-général du ministre de la justice, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Jaubert, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— Un incident a égayé la revue de dimanche dernier, à Paris. Une jeune vivandière, dans son enthousiasme pour le général Cavagnac, s'est précipitée vers lui et voulait, suivant les uns, lui offrir un petit verre, suivant les autres, l'embrasser. On a eu beaucoup de peine à lui persuader que le général ne pouvait accepter ni l'un ni l'autre en ce moment-là.

— La *Démocratie Pacifique* a reçu la note suivante de la part d'un homme qui persiste depuis long-temps à se dire le fils de Louis XVI :

« L'ex-duc de Normandie (baron de Richemont), fils de Louis XVI, a fait appel à la justice, à la loyauté des représentants du peuple, aux présidents du pouvoir exécutif et de l'Assemblée Nationale, à cette fin qu'ils veuillent bien l'admettre à présenter les preuves irrécusables qui constatent son origine et son identité, le rétablir dans ses droits civils et politiques, et lui restituer le titre de citoyen français, seul titre auquel il prétend, professant un souverain mépris pour tout autre qu'on le soupçonnerait d'ambitionner. »

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

On trouve pour la saison d'hiver chez MM. Gambès et Hodieux, rue Saint-Côme, n<sup>os</sup> 10 et 12, de nombreux assortiments d'étoffes de laine à bon marché.

Tout en cherchant à satisfaire à cette nouvelle consommation, cette maison reste fidèle à sa spécialité bien connue pour la belle marchandise, et les familles sont sûres d'y trouver toujours, pour les corbeilles de mariage, de grands choix en soieries, en châles et en dentelles.

**LA PÂTE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 16, à Lyon.

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 66.

**L'EAU** minérale acidulée de la source **ANDRÉ** à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les Eaux de Seltz, naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 cent. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée qu'elle remplace. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables sulfureuses. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez **ANDRÉ**, co-propriétaire administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)



Etude de M<sup>e</sup> Pommier, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n<sup>o</sup> 163.

**ADJUDICATION** au samedi dix-huit novembre 1848, pardevant le tribunal civil de première instance de Lyon, d'une maison sise à la Guillotière, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue des Asperges, appartenant à la dame Claudine Duperret, veuve Clémencein.

Cet immeuble consiste en une maison construite en maçonnerie, formant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et grenier au dessus, couverte d'un toit à deux pentes et en tuiles creuses.

La contenance superficielle du sol de cette maison, y compris une petite cour en dépendant et dans laquelle il y a une pompe, est d'environ cent mètres carrés.

La vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal, Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevé, au pardessus de la somme de huit mille francs, montant de la mise à prix; ci. . . . . 8,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Pommier, avoué poursuivant, ou bien voir au greffe le cahier des charges. (4158)

Etude de M<sup>e</sup> Pichot, huissier à la Guillotière.

### VENTES JUDICIAIRES.

DEUXIÈME PUBLICATION.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1848, à midi, port Saint-Clair, à Lyon, près le pont Morand, il sera procédé à la vente au comptant de deux bateaux, dont l'un avec pavillon servant d'habitation, saisis au préjudice du sieur Berger, marchand de charbons à la Guillotière, quai d'Albret. (4422)

Le lundi vingt novembre 1848, à midi, sur la place du Marché-aux-Grains de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de tables, chaises, tabourets, poêles, commodes, secrétaires, lits, glaces, batterie de cuisine, et autres objets. Au comptant. (4423)

Le vendredi dix-sept novembre 1848, à midi, sur la place du Marché de l'Avenue de Saxe, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de tables, étaux, bascule, romaine, cheval, machine à percer, quelques outils à l'usage de mécanicien, ferraille, etc. Au comptant. (4424)

### OFFICE SPECIAL

POUR

### LA NÉGOCIATION DES IMMEUBLES.

### PLACEMENT DE FONDS.

La propriété immobilière est la base du crédit et de la fortune; seule elle offre des garanties positives, seule elle a résisté et résistera toujours à toutes les perturbations. *Capitalistes, pères de famille*, songez aux dures leçons du passé. Le trompeur mirage des opérations aléatoires a fait assez de ruines, arrêtez-en le cours, vous vous éviterez d'amers regrets.

Pour acquérir, vendre ou échanger tous immeubles, s'adresser rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 15, au 1<sup>er</sup>, à M. Damour, directeur de l'Office. (2179)

ÉTUDE D'HUISSIER. A vendre, Etude d'Huissier à Thizy (Rhône).

S'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire à Thizy, ou à M. Cognard, quai de Bondy, n<sup>o</sup> 47, à Lyon. (144)

**MAISON.** A louer tout de suite, en totalité ou en partie et de très bonnes conditions, une Maison avec jardin à la Croix-Rousse, meublée ou non, composée de plus de 25 pièces, caves et greniers, fort bien située et près de l'église. Elle pourrait être convenablement utilisée par une maison de santé, d'accouchement, pension, etc., etc. S'adresser à la Croix-Rousse, rue Saint-Denis, n<sup>o</sup> 22, au rez-de-chaussée, à M. Boisson. (2167)

### A VENDRE

Avec très long temps pour le paiement.

Un Fonds de Café d'une ancienne réputation, sur une place principale de Lyon, très favorable à un restaurant. — S'adresser à M. Verset, rue du Bât-d'Argent, 12, chargé également de la vente de divers fonds de commerce. (145)

**AVIS.** MM. les actionnaires de la Caisse Commerciale du Rhône qui n'ont pas assisté à la réunion du 26 octobre sont prévenus qu'une réunion générale a été fixée pour le 30 courant, à six heures du soir, dans les comptoirs de la Société.

Lyon, le 15 novembre 1848.

(2181) A. J. HUBERT et C<sup>e</sup>.

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de quincaillerie de GONDARD, successeur de SOCARD, place de l'Herberie, vient d'être transféré, pour cause de démolition, place Bellecour, n<sup>o</sup> 19, près la rue Saint-Dominique.

On y trouvera toujours les objets d'étrennes, les jouets d'enfants les plus nouveaux, les articles plaqués de première qualité, les nécessaires, les bronzes, etc. (143)

### MAISON CHAÎNE,

PLACE DES TERREAUX.

Cette maison vient de faire un nouveau solde d'étoffes d'hiver, telles que :

Satins laine sans mélange, à . . . . 1 f. 25 c.  
Mérimos 5/4. . . . . 2 45  
Satins à la reine, grande largeur. . . 3 25  
Damas de soie. . . . . de 4 à 5 »  
Châles laine . . . . . de 40 à 12 75  
Manteaux doublés en soie. . . . . 25 »

La bonneterie et la fourrure ont subi une grande réduction de prix.

La dentelle, la lingerie et les cachemires se distinguent par la beauté de leurs assortiments. (2177)

### PÂTE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C<sup>e</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n<sup>o</sup> 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n<sup>o</sup> 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

### SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n<sup>o</sup> 11. (8190)

### COPALINE MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, med. en chef de l'Hôp. des Vénériens, ainsi les premiers med. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans saignées, coelques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le médicament le moins cher. DÉPÔT. JOLEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (7120)

A Lyon, chez MM. Verret, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Croizat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3870)

ON DEMANDE un Associé fournissant une mise de fonds de dix mille francs pour l'exploitation d'une industrie en pleine activité.

S'adresser rue Pizay, n<sup>o</sup> 26, au 1<sup>er</sup>, de deux à quatre heures, chez M. Gervais. (134)

### Réouverture

### DES BAINS ROMAINS

Rue Duphot, ex-rue de Chartres, n<sup>o</sup> 11,

A la Guillotière.

M. SAUCOURT, nouveau propriétaire des BAINS ROMAINS, a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait dans cet établissement de grandes améliorations et l'a remis totalement à neuf.

Les personnes qui voudront bien lui rendre leur confiance y trouveront célérité dans le service et une propreté qui ne laissera rien à désirer. (92)

### CONSTIPATION DÉTRUITE

complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les Bonbons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux. (8414—8594)

### FUMIGATIONS

PECTORALES

de J. ESPIC, pharmac. à Bordeaux,

Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde. ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc.—Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie VERNET, à Lyon. (8068)

SPECIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n<sup>o</sup> 5.

### F. ABBAT,

Pharmacien.

Sirop de salsepareille concentré.  
— de Larrey, avec et sans addition.  
— dépuratif anti-dartreux.  
— d'escargots et pâte.  
— anti-scrofuleux.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)  
Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

### PLUS DE DOULEURS !!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

### SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN,

Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fluxus blanches, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principaux pharmaciens et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons : 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)